



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 86480

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui donner des indications sur les problèmes psychologiques que peuvent rencontrer les personnels affectés aux tâches de sécurité publique. Il souhaite connaître les actions qui sont menées pour prévenir les dépressions et les problèmes psychologiques liés à l'activité professionnelle, ainsi que les moyens financiers et humains qui sont affectés à ces actions.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur a créé, en 1996, un service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) qui a pour mission d'assurer une assistance psychologique au bénéfice de l'ensemble des personnels de la police nationale. Les différentes cellules de ce service sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que dans les DOM-TOM. Elles assurent des prestations d'accompagnement psychologique individuel et collectif, à la demande des fonctionnaires de police ou des chefs de service, dans la confidentialité la plus absolue. Les psychologues réagissent dans l'urgence et immédiatement grâce à une veille téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En 2005, le SSPO a enregistré plus de 23 000 appels téléphoniques, réalisé 873 interventions post-traumatiques, 10 773 entretiens individuels, 2 280 séances d'information et 2 500 permanences sur site. Le SSPO accompagne également les policiers lorsqu'ils rencontrent des problèmes personnels (deuils, ruptures, mal-être) qui s'avèrent parfois indissociables de leur activité professionnelle (vécu des interventions, violences, accidents, éloignement familial). Les chefs de service sont également sensibilisés aux difficultés que peuvent rencontrer leurs agents et pour prévenir tout phénomène d'usure professionnelle, ils peuvent les inciter à se rapprocher du SSPO. Des groupes de parole de prévention du suicide sont par ailleurs régulièrement mis en place dans les commissariats. Ils constituent un dispositif d'alerte et favorisent le travail partenarial entre les médecins et les représentants des services sociaux. La tenue de permanences sur site, de plus en plus nombreuses grâce à la cinquantaine de structures désormais en place, génère, en outre, des demandes d'écoute et d'aide. Le coût de fonctionnement annuel du SSPO s'est élevé pour l'année 2005 à 217 334 euros. L'administration policière veille, depuis la création de ce service, à étoffer son dispositif. Si le SSPO comptait deux psychologues en 1996, il compte désormais 53 en 2006.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86480

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1755

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4516